

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5615**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Mise à disposition par bail emphytéotique à la société HMF de l'immeuble situé 31, rue Victor Hugo

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5615**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Mise à disposition par bail emphytéotique à la société HMF de l'immeuble situé 31, rue Victor Hugo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision du Bureau en date du 17 septembre 2007, la Communauté urbaine a acquis, au prix de 3 400 000 €, l'immeuble situé 31, rue Victor Hugo à Lyon 2°, en vue d'une mise à disposition à la société HMF, dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH), avec comme date d'entrée en jouissance le 15 novembre 2007.

Le programme de la société HMF consiste en la réalisation :

- dans un premier temps, de 19 logements financés de la manière suivante : 2 logements en prêt locatif d'aide à l'insertion (PLAI) et 17 logements en prêt locatif à usage social (PLUS),
- à terme, de 23 logements, lorsque les trois grands logements actuellement occupés auront été libérés.

Cette mise à disposition se ferait sous forme de bail emphytéotique au profit de l'organisme ci-dessus désigné, pour une durée de 55 ans selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 1 632 000 €,
- le paiement d'un euro symbolique pendant 40 ans (soit 40 €) cumulés, payés avec le droit d'entrée, payable à réception de la copie d'acte non publiée,
- le montant du loyer annuel en 2050, actualisé à 2 % par an, s'élèvera à 39 655 €,
- le montant des travaux qui seront réalisés s'élèvent à 1 060 600 €.

A l'issue du bail, le bien reviendra à la Communauté urbaine, sans indemnité ;

Vu ledit bail emphytéotique ;

DECIDE

1° - Approuve la mise à disposition par bail emphytéotique, à la société HMF, d'un immeuble situé 31, rue Victor Hugo à Lyon 2°.

2° - Autorise monsieur le président à signer, le moment venu, ledit bail.

3° - La recette de 1 632 040 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 752 100 - fonction 072 - centre budgétaire 7510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

